

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article1521>



# Jean Bernabé : « Libéralisme, violence et politiquement correct. »

- Repères - Débattre -



Date de mise en lignemercredi 20 juillet 2011

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

**En se convertissant au libéralisme économique, l'Etat se situe dans une option contraire à la liberté. Dans ce cas, la liberté « tourne » au sens où on dit que le lait tourne. Elle est alors soutenue par la philosophie du laissez-faire économique, qui a des conséquences catastrophiques, notamment sur le plan social, non sans affecter également la morale et le moral de la société où elle se donne libre cours. Ce libéralisme-là est forcément sélectif, car il organise l'écrasement des plus faibles par les plus forts. Ce libéralisme-là est nécessairement pervers parce qu'il lui manque la dimension démocratique, sans laquelle il n'est que cynique contrefaçon.**

L'ambivalence du mot « libéralisme » résulte d'un processus historique à travers lequel se jouent des rapports de force sous couvert d'une notion considérée comme noble : la liberté. Le libéralisme, façon capitaliste, est une escroquerie morale et sémantique à travers laquelle les dominants font en sorte que les dominés prennent des vessies pour des lanternes.

### **Liberté et violence aux USA**

Les fondements historiques des USA sont libertaires, dans la mesure où une bonne part du peuplement de ce pays, postérieurement à 1492, s'est faite, en référence au désir de créer un monde nouveau (la Nouvelle Jérusalem), libéré des injustices, oppressions et persécutions subies dans la vieille Europe. Ce goût de la liberté n'a pourtant pas empêché les crimes de la traite des Nègres, de l'esclavage, de la destruction des civilisations amérindiennes. C'est dire qu'une violence extrême a, depuis le début, irrigué la mentalité américaine, confrontée notamment aux exigences du « struggle for life ». Comme quoi, l'idéologie libertaire ne suffit pas à endiguer la volonté de puissance. Liberté ne vaut sans égalité et fraternité. Les USA sont le pays qui à ce jour est allé le plus loin dans le libéralisme économique, devenu même ultralibéralisme. Par là-même, ils demeurent un des foyers planétaires d'émission de la violence. C'est pourtant là qu'a vu le jour l'idéologie dite du « politiquement correct », c'est-à-dire d'une certaine volonté d'adéquation avec les valeurs considérées comme relevant de l'humanisme. La notion de « politiquement correct » nous invite à analyser le clivage existant entre le domaine du passage à l'acte et celui de la parole, quand cette dernière est considérée comme simple « souffle de vent », qui peut transporter vices aussi bien que vertus.

### **Fondements du « politiquement correct »**

Il n'y a pas de frontière nette entre les actes et les paroles et, dans bien des cas, dire c'est faire. Parfois même rien dire, c'est encore faire. Le créole exprime cette réalité par l'adage suivant : « **Bat an moun san menyen'y** [1] ». Bref, les actes physiques n'ont pas le monopole de la violence. Ni au plan fonctionnel, ni au plan symbolique. L'idéologie du « politiquement correct » résulte précisément d'une prise de conscience de l'immense difficulté à juguler la violence en acte (vol, agression physique, meurtre, exploitation économique). Dès lors le champ privilégié offert à une action supposée régulatrice de cette dernière devient celui de la parole. La parole comme expression de la pensée, elle-même plus ou moins distincte des affects. Cette idéologie prône un effort sur soi-même pour inscrire l'expression des pensées et des sentiments dans un cadre politique d'un humanisme aux traits dessinés par une culture judéo-chrétienne éprouvée par une histoire, une sociologie et une psychologie américaines en fréquentes contradictions avec l'idéal de cet humanisme.

La relative démission devant la violence en acte (d'autant plus difficile à combattre qu'elle est au fondement même de ce pays-là) conduit à une survalorisation compensatoire des effets de la parole. Dès lors, on ne parlera plus de « Nigger », mais de « Black ». On évitera le mot « balayeur » auquel on substituera celui de « technicien de surface ».

On ne qualifiera pas un individu de nain, mais de personne de très petite taille, etc. Il s'agit là d'une philosophie générée par une certaine élite intellectuelle et transmise aux classes moyennes avec le souci de créer un climat pacifique, formellement respectueux des différences culturelles, sociales, ethniques, physiques. Le politiquement correct reste un idéal en termes de morale politique. Il ne change rien aux véritables rapports de force qui opposent les cultures, les classes sociales et les groupes ethniques ou autres.

### **Liberté de pensée, liberté de parole**

Dans cette nation de tradition libertaire, individualiste et anti-étatiste, pareille conception des rapports éthiques entre les diverses entités sociopolitiques entend non pas juguler la parole, considérée comme l'expression de la liberté de penser, mais la canaliser selon les canons de la correction, du convenable, voire du convenu. C'est dire que dans ce pays, il n'est absolument pas question de judiciaireiser ce qui semblerait être une déviance à la norme du correct. Aux Etats-Unis, la liberté de parole est telle qu'il ne viendrait à personne l'idée d'un procès pour incitation à la haine raciale. Quand on observe l'effrayant déferlement actuel de la haine exprimée à l'encontre d'Obama, on prend la mesure de ce qu'exprimer le mépris et la détestation des Nègres (apparemment refoulée, précisément par le politiquement correct, dans les bas-fonds de l'inconscient) est une chose, mais que les agresser physiquement en est une autre. Du moins depuis que la politique officielle étasunienne s'est résolument orientée, à droite comme à gauche, vers la condamnation des violences physiques liées au racisme et à la ségrégation. Le politiquement correct est donc une idéologie qui, faute d'une judiciaireisation de la parole, tente d'aboutir à une moralisation de cette dernière.

### **Le paradoxe américain**

Il est cependant des cas où, aux USA, la parole peut cesser d'être reçue comme une simple assertion exempte de toute poursuite. Notamment quand elle devient menace contre la nation, car toute menace est potentiellement un passage à l'acte. Encore que le journaliste républicain qui a publiquement déclaré ouverte la « chasse à l'Obama », n'ait eu, à ce jour, aucun ennui avec la Justice, pour animalisation et incitation au meurtre d'un homme, pourtant président. En revanche, dans le climat créé par le 11 septembre 2001, il suffirait à un quidam de se revendiquer simplement en paroles de l'idéologie terroriste pour être poursuivi en justice, pour la raison que le propre du propos terroriste est précisément d'anticiper un passage à l'acte. Au point que si dans un avion d'une compagnie américaine, vous prononcez la syllabe « bombe », même si vous parlez, par exemple de « faire bombance », vous êtes immédiatement traité comme un danger public ! Là se trouve la limite juridique (fluctuante et pas toujours saisissable aux USA) de cette extraordinaire liberté de parole publique, minée, précisément, par le traumatisme du 11 septembre.

### **Exception française et américanomanie**

Il se trouve qu'en raison de l'« americanomania » qui prévaut dans certains milieux dirigeants français, l'idéologie du « politiquement correct » a été introduite en France, assortie, par contre, d'un attirail judiciaire, indice de ce zèle hyper-correctif que mettent beaucoup d'imitateurs à dépasser leur modèle. C'est ainsi que, en France, outre les menaces verbales, qui constituent de vrais délits, toute assertion (affirmative ou négative) ne correspondant pas aux normes des valeurs correctes établies par une prétendue morale collective, peut tomber sous le coup de lois punitives, pour délit de parole, recouvrant en fait un délit de pensée. Nul doute qu'ait été mis en place de la sorte un mécanisme favorisant l'hypocrisie, la pensée double (la privée et la publique) et le double langage. J'en veux pour exemple l'émotion compréhensible soulevée en février 2009, par les propos du Béké Alain Hugues-Despointes quant à sa conception de la famille, fondée sur l'homogénéité « raciale ».

### **Le règne de l'hypocrisie et du double langage ?**

Non pas que je souscrive aux propos en question, loin s'en faut, mais je considère, d'une part, qu'en la circonstance, l'Etat, confronté aux sérieuses revendications des syndicats guadeloupéens et martiniquais unis contre la vie chère, a trouvé là matière à exutoire et auto-valorisation ; d'autre part, que M. Hughes-Despointes n'a fait qu'exprimer avec un confondante naïveté et bêtise l'idéologie ségrégationniste békée de base, élaborée sur quatre siècles, et qui perdure encore à la Martinique, plusieurs décennies après l'éradication mandélienne de l'apartheid en Afrique du Sud ! Ce Béké, témoignage vivant, est utile comme tel ! Ses confidences « volées » par une chaîne de télévision sont particulièrement éclairantes. Nul doute qu'elles eussent été refoulées par un homme intellectuellement plus évolué ou conscient de l'épée de Damoclès de la loi qui, politiquement correct oblige, interdit de parler, faute de pouvoir empêcher de penser. Certes, tous les Békés ne pensent pas comme M. Hughes-Despointes, mais d'autres n'aurons pas la même stupide imprudence, si instructrice sur un état d'esprit, que d'aucuns croyaient naïvement aboli. Si la haine raciale est avérée, en revanche, l'accusation d'« incitation à la haine raciale » ne me semble pas pertinente. Ce monsieur s'est contenté d'être un Béké traditionnel, avec une esthétique sociale forgée par sa condition anachronique. Et puis, n'appartenait-il pas aux gouvernements français successifs de remédier aux causes économiques de cette arrogance et suffisance (initiative jamais prise en fait !), plutôt que d'en stigmatiser par opportunisme les effets ?

### **Diversions par accusation de racisme ?**

Pour faire bonne mesure à la mise en examen de Despointes, Elie Domota, qui, en fin de mouvement, stigmatisait des capitalistes, désignés comme Blancs (ce que par ailleurs, ils sont censés être, ne serait-ce qu'à leurs propres yeux), au motif de leur attitude économique jugée inacceptable, ne fut-il pas menacé d'une mise en examen ? Le racialisme pose l'existence de races humaines différentes, tandis que le racisme postule la supériorité de la sienne. Si racialisme n'est pas racisme, il peut facilement y conduire. Je ne suis pourtant pas sûr que les mots objectivement racistes (les termes « Blanc », « Békés » ont été, hélas, imposés par notre histoire) repérables dans les propos de Domota n'aient pas constitué une aubaine pour les diligents représentants de la loi républicaine. Les propos de Domota furent insurrectionnels, dans la droite ligne de sa lutte politico-syndicale. Il en va de même de la syndicaliste martiniquaise Ghislaine Joachim-Arnaud, accusée d'appel à la haine raciale plutôt que de révolte contre les présumés auteurs de la profitation, dénoncée par le mouvement syndical.

Ignorer la rhétorique antillaise relative au Béké, n'expose-t-il pas alors à rendre une justice en apesanteur, déconnectée de la réalité sociologique et sociolinguistique ? Le caractère politique des menaces non voilées de ces militants contre un certain ordre établi, comme on en entend en période d'agitation sociale, n'a pas été relevé. L'insurrection contre toute exploitation étant un droit sacré, personne n'a osé la contester frontalement, car c'eût pu risquer de remettre le feu aux poudres. Dès lors, le motif « d'incitation à la haine raciale » n'est-il pas une pure diversion ?

### **Quelles voies pour la démocratie d'opinion ?**

J'admets volontiers les procès pour calomnies ou autres atteintes à l'honneur. Mais si la judiciarisation systématique de la parole est antidémocratique, la valeur pédagogique d'une mise en cause publique de propos ignobles est incontestable. L'Etat républicain doit stigmatiser les comportements attentatoires à la dignité humaine. Les mots peuvent être des tueurs, mais les faire avorter une fois conçus est aussi un meurtre non moins grave contre la pensée. Pas question de laisser le champ libre aux idéologies dégradantes. Pas question non plus de juguler la liberté d'expression, ni de fustiger ceux qui en condamnent les dérives. Véritable dilemme ! Dès lors, pourquoi ne pas créer une instance-boussole indépendante et pas forcément judiciaire, apte à désigner en permanence aux citoyens, par des condamnations morales, pédagogiques et circonstanciées, les chemins opposés de la dignité et de l'indignité ?

Nous devons remonter à la matrice de la violence, à savoir le rejet de l'Autre, sentiment dont témoigne le « préjugé

de race », socle pernicieux de notre commune construction identitaire.

Jean Bernabé, professeur émérite des Universités

**Source :** [Montraykreyol](#) | Mercredi 20 juillet 2011

---

[1] Battre une personne sans la toucher